



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant sur la réglementation provisoire de la circulation Place du Marché

ARRETE N°50 -29/04/2026

Le Maire de la commune de Cunlhat

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée en date du 23 avril 2026 par **Madame GOSMAT Juliette**, gérante de l'établissement Ô Comptoir de Cunlhat

Considérant qu'en raison de la fête de la musique et un jambon à la broche, il y a lieu de réglementer la circulation, **le 21 juin 2026 Place du Marché.**

ARRETE

Article 1 : le 21 juin 2026 de 10h à 16h, la circulation de tous les véhicules sera interdite de 1 Place du Marché jusqu'au 21 Place du Marché en raison de la fête de la musique et un jambon à la broche, sauf pour les riverains et les sapeurs-pompiers.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit de part et d'autre sur l'emprise de l'événement.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La signalisation sera placée à chaque extrémité des voies par le service technique municipal et sera chargé de l'affichage du présent arrêté.

Article 5 : Monsieur Le Maire de la commune de CUNLHAT ; Monsieur le Commandant de Groupement de gendarmerie de Cunlhat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la commune.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telrecours.fr.

Fait à Cunlhat, le 29 avril 2026
Le Maire,



FARGETTE Frédéric

Notifié, publié le 30 avril 2026

✉ Mairie – 2 Grande Rue – BP 16 – 63590 CUNLHAT ☎ 04 73 72 07 00

Site de Cunlhat : <http://www.cunlhat.fr> - E-mail : mairie@cunlhat.fr

www.ambertlivradoisforez.fr